

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf

Le onze mars

Le conseil municipal de la commune de NIVILLAC dûment convoqué,

S'est réuni en session ordinaire à vingt heures en mairie

Sous la présidence de Monsieur GUIHARD Alain, Maire

Date de convocation du conseil municipal : 4 mars 2019

Conseillers en exercice : 27 Conseillers présents : 23 Votants : 24

PRESENTS : Mme AMELINE Yolande- M. BOCENO Julien- M. CHATAL Jean-Paul- M. CHESNIN Nicolas- M. DAVID Gérard- M. DAVID Guy- Mme DENIGOT Béatrice- Mme DESMOTS Isabelle- M. FREOUR Jean-Claude- Mme GERARD-KNIGHT Marie-Noëlle- M. GERGAUD Henri- M. GOMBAUD Jean-Paul- Mme GRUEL Nathalie- M. GUIHARD Alain- Mme HUGUET Evelyne- Mme LEVRAUD Françoise- M. LORJOUX Laurent- M. OILLIC Jean-Paul- Mme PERRAUD Chantal Mme PERRONNEAU Claire-Lise- Mme PHILIPPE Jocelyne- M. PRAT Pierre- M. SEIGNARD Jérôme-.

ABSENT : M. BOUSSEAU Yannick

ABSENTS EXCUSÉS : M. LE HUR Jérôme- Mme PANHELLEUX Françoise- M. TATTEVIN Frédéric

POUVOIRS : M. LE HUR Jérôme à M. CHESNIN Nicolas

Secrétaire de séance : M. SEIGNARD Jérôme (élu à l'unanimité)

FINANCES

Approbation des Comptes de gestion 2018 de Mme la Comptable du Trésor (Budget Principal et Budgets Annexes) : Les résultats des comptes de gestion étant identiques à ceux des comptes administratifs du Maire, ordonnateur, ceux-ci ont été approuvés à l'unanimité.

Approbation des Comptes administratifs 2018 : Budget principal et budgets annexes (lotissements- supérette- assainissement collectif) : M. Guy DAVID, adjoint délégué aux finances et président de séance, a soumis les quatre comptes administratifs au vote de l'assemblée. Ceux-ci ont été approuvés par les 18 voix « Pour » et 5 abstentions.

Les comptes administratifs se sont soldés par les résultats :

BUDGETS	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Budget principal	Excédent : 2 347 816,13 €	Déficit : 617 662,02 €
Lotissements	Excédent : 61 031,91 €	Déficit : 1 080 263,89 €
Supérette	Excédent : 2 392,38 €	Excédent : 38 723,18 €
Assainissement collectif	Excédent : 393 062,43 €	Déficit : 138 438,80 €

Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) 2019

Dans les deux mois précédant le vote du budget primitif, le conseil municipal doit débattre des orientations budgétaires. A partir d'une note sur les finances et d'une étude rétro-prospective, les élus ont fixé les orientations suivantes :

- Prise en compte des données communiquées par les services de l'Etat
- Prise en compte des pertes de recettes en fonctionnement (FPIC)
- Maîtrise des dépenses de fonctionnement
- Recours au maximum à l'autofinancement pour financer les investissements
- Réalisation du solde de l'emprunt pour financer la construction d'un groupe scolaire primaire
- Maintien des taux d'imposition
- Prévision d'une hausse des bases d'imposition de 2,2 % + variations physiques sauf pour le foncier non bâti
- Vente en 2019 du presbytère pour un montant de 250 000 €
- Vente en 2020 de l'ancienne mairie pour un montant de 200 000 €
- Vente en 2020 de la réserve foncière du Champ Roncy pour un montant de 600 000 € après intégration de celle-ci au budget principal.

URBANISME

Modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme : modalités de mise à disposition du dossier au public : Ce point a été retiré de l'ordre du jour par le Maire.

RESSOURCES HUMAINES/ PERSONNEL COMMUNAL

Tableau des emplois et effectifs au 1^{er} mars 2019 : mise à jour des intitulés de grades suite à la mise en œuvre de la réforme du Parcours Professionnel Carrières Rémunérations (PPCR) : Le conseil municipal a validé à l'unanimité le tableau actualisé des effectifs du personnel communal

INTERCOMMUNALITÉ

ARC SUD BRETAGNE- Attribution de Compensation (AC) : Procédure de révision libre « Solidarité GEMAPI » (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) :

Dans le cadre du transfert de la compétence GEMAPI à l'intercommunalité, les attributions de compensations ont été revues pour l'ensemble des communes adhérentes. Ainsi, la commune de NIVILLAC verra sa dotation baisser de 6 825 € en 2019. Celle-ci passera de 19 687 € à 12 862 €.

AFFAIRES SCOLAIRES/ ENFANCE JEUNESSE

Actualisation des tarifs 2017-2018 Accueil de Loisirs votés en conseil municipal le 29/05/2017 et Accueil périscolaire et extrascolaire votés en conseil municipal le 30/06/2017

Les tarifs actualisés ont été adoptés à l'unanimité. Ceux-ci ont été établis en fonction du quotient familial défini par la Caisse d'Allocations Familiales et réparti en quatre tranches.

DIVERS

- Comptes rendus :

Commission « voirie- bâtiments- matériels- assainissement » du jeudi 31 janvier 2019

M. Jean-Paul OILLIC, adjoint délégué à la voirie, aux bâtiments et à l'assainissement, a exposé à l'assemblée délibérante la teneur des échanges des élus membres de cette commission sur la base du compte-rendu transmis aux élus.

Commission « sports-loisirs-vie associative » du samedi 16 février 2019

M. Gérard DAVID, adjoint délégué aux sport- loisirs- vie associative, a exposé à l'assemblée délibérante la teneur des échanges des élus membres de cette commission sur la base du compte-rendu transmis aux élus.

Prochaine réunion du conseil municipal : Le lundi 8 avril 2019 à 20H00 en mairie.

Rédigé à NIVILLAC, le 14 mars 2019

Le Maire,
Alain GUIHARD

The image shows a circular official seal of the Municipality of Nivillac, Morbihan. The seal contains the text "MAIRIE DE NIVILLAC" at the top and "56 MORBIHAN" at the bottom. In the center of the seal is a coat of arms featuring a figure holding a staff. To the right of the seal is a handwritten signature in black ink, which appears to be "Alain Guihard".